



Doctrine

L'INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENTREPRISE DANS LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL par Laëtitia Boncourt	3
L'ÉVOLUTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE PRESTATIONS INFORMATIQUES par François Jouanneau	7
LES PRODUITS DÉRIVÉS DES JEUX EN LIGNE MASSIVEMENT MULTI-JOUEURS par Anne Stutzmann et Marie Soulez	11
RETOUR SUR LA PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES LITIGES DU ".FR" (PARL) ADMINISTRÉE PAR L'OMPI par Laurence Tellier-Loniewski et Annabelle Sébille	16
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'INDUSTRIE DE L'OPEN SOURCE (1^{ère} partie) par Benjamin Jean et Alexandre Zapolsky	19
LE CADRE JURIDIQUE DES JEUX ET PARIS EN LIGNE (2^{nde} partie) par Doris Marcellesi et Virginie Bensoussan-Brulé	23
LA MESURE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE AU SEIN DES ENTREPRISES ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : UNE QUESTION SENSIBLE... par Chloé Torres	26

Jurisprudence

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES par Bertrand Thoré	30
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris, 26 mai 2008 par Bertrand Thoré	36
TRAVAIL Licenciement sans cause réelle et sérieuse – Utilisation non professionnelle de l'ordinateur mis à disposition par l'employeur – Message à caractère personnel – Courriel à teneur humoristique – Procédé de preuve licite (non) C. Paris (18 ^{ème} ch. D.), 11 mars 2008, note Laëtitia Boncourt	38

Sommaires de jurisprudence

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ■ CONCESSIONS DE VENTE ■ INFORMATIQUE ■ POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ■ PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ■ TRAVAIL	44
--	-----------

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE EST INTERDITE, SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LA LOI
La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).